



Décision n° 2020-11-34

Commission « achat et gestion du matériel »

Décision de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'HÉRAULT

Objet : délégation donnée par le Comité Syndical (article L2122-22-4° du CGCT – préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords cadre)

« ACHAT CAMION RENAULT S150 – COMMUNE DE CAUX »

Le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,4° ;

Vu la réglementation applicable aux marchés publics et notamment le Code de la Commande Publique (ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu la délibération n° 2020-10-23 en date du 8 octobre 2020 visée par les services Préfectoraux le 9 octobre 2020 par laquelle le comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22-4° susvisé à savoir la mise en œuvre et la passation des marchés relevant de la procédure adaptée selon l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Considérant qu'il convient d'équiper une équipe d'un camion de type poids lourd de petit gabarit en remplacement du camion RENAULT qui présente des défaillances ;

Considérant qu'il est opportun d'acheter ce type de véhicule dans le parc de l'occasion en raison du peu de kilométrage annuel réalisé par les équipes travaux, la commission « achat et gestion du matériel » réunie le 29 octobre 2020 a donné son accord pour l'achat d'un véhicule RENAULT type « S150 » immatriculé BW-815-MH vendu par la commune de CAUX (34720) au prix de 7.000 € TTC.

ARRÊTE

Article 1er. – Monsieur le Président, entité adjudicatrice, autorisé par le Comité Syndical en vertu de la délibération susvisée,

- **Adopte** la proposition de vente de la commune de CAUX (34720) pour l'acquisition d'un véhicule RENAULT type « S150 » d'un montant 7.000,00 € TTC
- **Précise** que les crédits sont inscrits au BP 2020, Opération 205.

Article 2. – Le présent arrêté sera inscrit au registre des décisions du Président. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet, en sous-préfecture de Béziers.

Fait à CAZOULS D'HERAULT,
Le 4 novembre 2020
Le Président,

Henry SANCHEZ

